

Objet : Réalisation d'une exposition sur l'exil protestant dans les Baronnies Provençales - Accompagnement de la Commune de La Charce – Modification des modalités d'intervention financière

La Présidente expose :

Par délibération n° 2014-03-12 la Comité syndical du 14 février 2014 avait approuvé le principe de la participation technique et financière du Syndicat Mixte des Baronnies provençales, à la réalisation d'une exposition consacrée aux exils huguenots en Baronnies provençales. Cette exposition a été réalisée en 2014 et présentée, pour la première fois, en juin 2014 à la Charce avant de l'être dans plusieurs communes des Baronnies au cours de l'automne et de l'hiver 2014-2015.

La commune de La Charce a été maître d'ouvrage de la réalisation de cette exposition et, dans la délibération en question, il était prévu du le Syndicat mixte des baronnies provençales puisse prendre directement en charge des factures liées à la réalisation matérielle de l'exposition, aux interventions de conférenciers et à des frais de communication, jusqu'à concurrence de 2000 euros.

Toutefois, il est ensuite apparu que, pour le versement d'autres subventions, certaines factures concernant la réalisation matérielle de l'exposition devaient être prises en charge directement par la commune, maître d'ouvrage. Pour autant d'autres factures ont par ailleurs été réglées notamment en ce qui concerne les frais de communication et ceux liées aux interventions de conférenciers (frais de déplacement et d'hébergement).

Aussi, au regard des sommes déjà engagées par le Syndicat Mixte des Baronnies provençales pour accompagner cette exposition, le Président propose de transformer la prise en charge directe de factures en subvention à la commune de La Charce pour un montant de 1 500 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'attribuer une subvention de 1 500 € à la commune de La Charce

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 500 €	Commune de La Charce	6743

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU